ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 12 février 2019 — N° 12

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Benoît Lévesque pour son engagement bénévole.

_____

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le succès du 20e bal annuel de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île inc.

_____

M. Tremblay (Dubuc) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'entreprise Distillerie du Fjord inc.

_____

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la coupe Charade du Théâtre de la Ligue nationale d'improvisation inc.

_____

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

_____

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner l'importance de comprendre et de contrer les violences sexuelles particulières à la communauté LGBTQ+.

Mme Samson (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque de M. Yvon Blouin.

_____

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le 40e anniversaire de l'organisme Cité des Bâtisseurs inc.

_____

M. Caire (La Peltrie) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Claude Michaud, directrice générale du Centre de la famille Valcartier.

_____

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers les sinistrés de l'incendie du 8 février 2019 dans la circonscription de Taillon.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le travail des intervenants à la suite de l'incendie du 8 février 2019 dans la circonscription de Taillon et d'exprimer des condoléances aux proches des victimes.

_____

À 13 h 54, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 14 h 01.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Marcel-R. Plamondon, ancien député de Portneuf.

Présentation de projets de loi

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 10 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 10.

Dépôts de documents

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2017-2018 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

(Dépôt n° 348-20190212)

_____

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 1 concernant la centralisation, la privatisation et le rôle des CLSC, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 décembre 2018 par Mme Ghazal (Mercier);

(Dépôt n° 349-20190212)

La réponse à la question écrite n° 2 concernant la diffusion des agendas de fonction des membres du Conseil exécutif et du site internet transparence.gouv.qc.ca, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 décembre 2018 par M. Tanguay (LaFontaine);

(Dépôt n° 350-20190212)

La réponse à la question écrite n° 19 concernant le financement des forums jeunesse régionaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2018 par Mme Perry Mélançon (Gaspé).

(Dépôt n° 351-20190212)

_____

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 7 février 2019, que lui a adressée M^e^ Marie Rinfret, protectrice du citoyen, l'informant que le Protecteur du citoyen mène actuellement une intervention à l'égard du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

(Dépôt n° 352-20190212)

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 13 février 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 353-20190212)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, dépose :

> Copie d'un document transmis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, concernant la cessation des décisions rendues dans le cadre du Programme régulier de travailleurs qualifiés.
>
> (Dépôt n° 354-20190212)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount−Saint-Louis) dépose :

> Copie d'un document intitulé *Préférences en termes de services de garde éducatifs à l'enfance*.
>
> (Dépôt n° 355-20190212)

Motions sans préavis

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), présente une motion concernant les CPE et les maternelles 4 ans; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Fournier (Marie-Victorin), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

> QUE les membres de l'Assemblée nationale profitent de la Journée internationale des femmes et des filles de science pour réitérer l'importance de la lutte contre les préjugés et les stéréotypes auxquels les femmes et les filles sont confrontées à l'école et dans les milieux professionnels;

QUE les membres de l'Assemblée nationale saluent les organismes et les initiatives favorisant l'accès des femmes à l'éducation et au marché de l'emploi dans les domaines scientifiques;

QUE toutes et tous encouragent les jeunes Québécoises, de toutes les origines dès le plus jeune âge, à être curieuses, passionnées et innovatrices.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant les Jeux de la Francophonie à Sherbrooke en 2021; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

M. Roy (Bonaventure), conjointement avec Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), présente une motion concernant l'étiquetage des OGM; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;

— la Commission des institutions, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales.

_____

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

— la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission et d'organiser ses travaux;

— la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission et d'organiser ses travaux.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 13 février 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne).

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale prenne acte des propos du premier ministre du Québec tenus le 29 janvier dernier à l'effet que les 18 000 dossiers d'immigration seraient traités selon les anciennes règles;
>
> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter l'engagement du premier ministre et de revoir la décision du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion visant à annuler les 18 000 dossiers d'immigration déjà ouverts.

Puis, elle informe l'Assemblée que la motion du leader du gouvernement qui avait été inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 février 2019, en vertu de l'article 146 du Règlement, a été retirée à sa demande.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 18 h 02, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

— le premier, sur une question adressée par Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) à M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, portant sur le sujet suivant : « L'élimination de 18 000 dossiers d'immigration qui étaient en attente de traitement »;

— le deuxième, sur une question adressée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) à M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur le sujet suivant : « Les propos tenus par le ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation envers les fonctionnaires du ministère et ceux du ministère de l'Environnement ».

À 18 h 25, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

_____

Les travaux reprennent à 19 h 30.

_____

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, soit maintenant adopté.

_____

À 21 h 30, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 13 février 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS